

compétentes pour des dettes non honorées.

Aussi, serions-nous portés à dire que la cloison entre la vie professionnelle et la vie privée de l'instituteur est de verre. Qu'il soit en classe ou en dehors de la classe, les faits et les gestes de l'enseignant, son expression et sa conduite sont imités par les élèves, observés et commentés dans son milieu de vie. C'est pourquoi les comportements rétrogrades et interdits qui entachent son image sont à bannir : les tenues vestimentaires indécentes, les propos grossiers, les drogues, les disputes et bagarres, les vols, les viols, le vagabondage sexuel, l'alcoolisme, l'absentéisme, etc.

En clair, l'enseignant doit accorder sa conduite aux principes moraux qu'il prône. S'il donne un bon exemple de comportement social, il influencera positivement ses élèves et fera grandir, non seulement son honneur et sa renommée, mais également ceux de l'école.

Pour ce faire, et dans le souci de mieux remplir sa délicate mission, l'instituteur doit établir et entretenir entre lui et son milieu de vie des rapports très étroits.

CONCLUSION

L'enseignement est l'un des métiers les plus contraignants. C'est pourquoi l'enseignant doit remettre quotidiennement en cause son enseignement, sa propre culture, son comportement afin de parachever une œuvre difficile, ingrate, mais combien noble et passionnante.

PARTIE III : LES DIFFERENTS RAPPORTS ENTRE L'INSTITUTEUR ET SON MILIEU

INTRODUCTION

L'école étant une institution sociale, elle ne saurait fonctionner en marge de son milieu d'implantation. C'est dire que le maître ne doit pas méconnaître les influences que peuvent exercer les autres partenaires de l'éducation, que sont les familles et la rue sur son œuvre. Alors il convient que l'éducateur instaure des rapports de partenariat entre l'école et la communauté. Le bon fonctionnement de ces relations école-famille améliorera les rendements scolaires à la satisfaction et au bonheur des différents acteurs.

En outre, le maître se mettra à l'abri des sanctions de ses supérieurs hiérarchiques par son sens aigu de responsabilité. Il saura également établir de saines relations avec ses collègues et ses élèves. Tout ceci contribue à la bonne marche de l'école.

3.1. Rapports avec le milieu

Dans ses relations avec son milieu, le maître doit adopter une attitude sereine, cordiale, collégiale, modeste, humble et exemplaire. Il doit éviter les relations conflictuelles avec son milieu.

Pour ce faire, il doit être assidu au travail et éviter les abandons de poste qui sont de nature à attirer sur lui le mécontentement des populations, de ses collègues et surtout de ses supérieurs hiérarchiques.

Ayant choisi de servir l'Etat, et partant son pays, il lui est demandé de ne se consacrer qu'à son travail et de ne mener aucune activité à caractère lucratif.

Il doit tisser de bons rapports avec les autorités coutumières, religieuses, les conseillers municipaux, le conseil villageois de développement, les autres agents de l'Etat et tout autre acteur de développement du village.

En somme, tout éducateur responsable doit être digne dans son langage et dans sa tenue vestimentaire, car son entourage, et surtout ses élèves, sont tentés de l'imiter.

3.2. Rapports avec les élèves

A l'école et en dehors de l'école, le maître ne fera pas de discrimination entre ses propres élèves et ceux de ses collègues. Sa mission d'éducateur l'oblige à accorder la même attention à tous les élèves : affection, soins, sécurité, assistance ...

Il s'efforcera de les connaître et de les appeler par leur prénom (c'est la première marque de sympathie et d'affection).

Il donnera le bon exemple, se montrera sensible aux soucis des élèves et combattra l'injustice et la partialité.

L'élève vient à l'école pour acquérir des savoirs avec l'aide du maître. C'est dire qu'il s'établit entre le maître et l'élève des rapports qui sont perçus comme ceux d'un supérieur à un subordonné. Le rapport, mieux, la relation maître-élève, est un facteur assez déterminant dans la réussite des apprentissages. Il revient donc au maître de créer et d'entretenir, entre lui et les élèves, une ambiance favorable au travail.

Pour F. MACAIRE, l'école n'est pas une caserne, ni une prison. Elle ressemble plutôt à une famille dont le maître tient le rôle du père et les élèves celui des enfants.

Il faut que les élèves s'y sentent aimés et qu'ils sympathisent cordialement entre eux comme des frères. Ce climat tient une bonne part dans le comportement du maître accueillant et dévoué. Dans ce cas, les élèves acceptent volontiers conseils et réprimandes. Ainsi, l'action du maître devient vraiment éducative. C'est dans cette ambiance seulement que l'enfant s'adapte sans peine et même avec joie à sa nouvelle vie, pourtant si différente de celle qu'il a menée jusqu'ici.

Pour une classe ou une école tournée vers le travail, la discipline et le succès, le maître veillera à l'assiduité des élèves, contrôlera quotidiennement leur présence et prendra les mesures qui s'imposent en cas d'absence.

En cas d'indiscipline notoire, il n'hésitera pas à prendre des sanctions réglementaires. Ces sanctions, sans être attribuées avec colère et impatience, doivent être plutôt éducatives.

C'est dire que le maître a le devoir de favoriser l'épanouissement de l'enfant tout en lui donnant une éducation qui suscite en lui les talents artistiques et sportifs, le désir de veiller sur sa santé physique, intellectuelle, affective à travers l'hygiène, la propreté, la sympathie.

Pour terminer, insistons sur le fait que l'enseignant doit éviter les relations coupables avec ses élèves, relations susceptibles de remettre en cause la déontologie de sa profession.

3.3. Rapports avec les parents d'élèves

L'éducation de l'enfant commence dans sa famille et se poursuit à l'école. C'est dire que les parents d'élèves ont un rôle important à jouer dans le fonctionnement de cette institution. Entre le maître et les parents d'élèves, il doit exister des rapports de collaboration et de coopération. L'établissement de ces rapports obéit à des dispositions administratives et à des principes pédagogiques.

Du point de vue administratif, les parents d'élèves sont organisés en associations, partenaires incontournables de l'école.

Pour ce qui est de l'**aspect pédagogique**, les parents d'élèves entre autres sont à même d'apporter au maître des informations complémentaires sur le caractère, les capacités intellectuelles, physiques et même affectives de leurs enfants.

Comme Jean Jacques ROUSSEAU conseille de connaître ses élèves avant de s'occuper de leur éducation, il est impératif pour le maître, d'avoir, avec les parents d'élèves, des contacts périodiques pour échanger autour du travail de leurs enfants. En effet, mieux on connaît les forces et les faiblesses d'un élève, mieux on peut le prendre en charge pour l'amener à de meilleurs résultats.

L'importance de la collaboration maîtres-parents d'élèves étant établie, c'est au maître de faire le premier pas, surtout en milieu rural.

Les contacts maîtres-parents d'élèves, pour échanger sur le travail d'un enfant, se feront, de préférence, à l'école, en dehors des heures de service ou au domicile du maître, aux heures libres, en l'absence de

l'enfant en question. Les rencontres dans la famille de l'enfant sont possibles, mais il vaut mieux qu'elles soient rares.

Au cours des échanges sur le travail d'un enfant, le maître se gardera de décourager le parent par des propos du genre : « Ton enfant ne vaut rien ; il est nul ». De même, il évitera, devant un parent, de tenir des propos très élogieux au sujet du travail de son enfant. La prudence et la mesure dans les propos, doivent être de mise.

En conclusion, nous pouvons affirmer que la collaboration entre l'école et la communauté est une nécessité pour une véritable réussite de l'action éducative. « L'école doit être l'affaire de tout le village et le village l'affaire de l'école », écrit l'éminent Professeur Joseph KI-ZERBO dans son livre "Eduquer ou périr".

Il revient aux maîtres de développer des initiatives pour intégrer l'école à la vie de la collectivité en impliquant toutes les parties prenantes.

3.4. Rapports avec les collègues

Marchand et Arnold, pour souligner l'importance de la variable collaboration à l'école, ont écrit : « *Un enfant n'est pas une automobile qu'on construit à la chaîne de classe en classe. L'éducation des enfants est une œuvre harmonieuse de tous ceux qui sont appelés à y participer* ».

P. Bernard, de son côté, renchérit : « *L'éducation des élèves doit être l'œuvre affectueuse et harmonieuse de tous ceux qui sont appelés à y participer. De toutes les collaborations, celle-là se révèle la plus intime et la mieux concertée. Chaque classe doit continuer la précédente et préparer la suite. Chaque instituteur doit combiner son action avec celle de ses collègues et se résoudre à jouer utilement sa partition dans un concert, à se subordonner à un ensemble.* »

Ainsi, une école forme une communauté éducative homogène où tous les efforts doivent converger vers le même but qui est l'éducation des enfants.

Sur le plan pédagogique, la collaboration contribue à la résolution des difficultés pédagogiques que chaque maître peut rencontrer dans sa classe. En effet, en matière d'enseignement et surtout en pédagogie, l'on n'a jamais fini d'apprendre. L'apport des uns et des autres, en techniques et en procédés d'enseignement, améliore la prestation de chacun. La participation de chaque enseignant aux conférences pédagogiques, aux stages de formation et de recyclage, est une nécessité absolue.

Les maîtres acceptent, volontiers, de s'occuper des élèves d'un collègue absent ; ce qui permet une bonne exécution des programmes. Cette disponibilité des maîtres pour le travail motive les élèves et est surtout source d'estime et de considération de leur part envers les enseignants.

Dans une école où les enseignants collaborent, l'esprit d'équipe prédomine et le personnel est stable. Cette stabilité est un facteur non négligeable dans la réussite de l'action éducative.

Le directeur de l'école est l'âme de cette coordination. Il lui appartient d'élaborer, de concert avec ses collègues et les élèves, un règlement commun pour toute l'école, de désigner les titulaires des classes, de répartir, au mieux, selon la capacité de chacun, les différentes tâches qui incombent à chaque maître. Si chacun n'en fait qu'à sa tête, un malaise général régnera dans l'établissement, malaise aussi préjudiciable aux études qu'à la discipline. Les élèves s'aperçoivent très vite de la mésentente des enseignants et l'exploitent.

La simple raison doit persuader le maître que la bonne marche de l'école demande, de sa part, un respect sincère du directeur, une acceptation loyale de ses ordres et assez de confiance pour lui faire appel quand des difficultés se présentent. Le rôle du directeur est de contrôler le travail de ses adjoints et de les guider dans leur pratique quotidienne.

Il convient alors que chaque maître :

- lui présente régulièrement son cahier de préparations, suive ses conseils pédagogiques et accepte avec déférence ses observations ;
- lui soumette au préalable les initiatives qu'il compte prendre.

En somme, il doit exister, entre le maître, son directeur et ses collègues, des rapports professionnels francs. Ces rapports sont facilités par :

- la franche collaboration ;
- le respect mutuel et l'entente ;
- l'esprit d'équipe et de collégialité, d'entraide et de solidarité ;
- l'acceptation des critiques objectives et constructives ;
- la tolérance ;
- etc.

3.5. Rapports avec l'administration

L'existence de bons rapports entre l'enseignant et ses supérieurs hiérarchiques ne doit pas lui faire perdre de vue les rapports d'obéissance à l'égard de l'administration locale. Ces relations se traduisent par une obéissance hiérarchique plaçant ainsi l'agent sous les ordres de l'administration.

Aussi, l'enseignant doit-il savoir que, dans sa localité, la hiérarchie administrative est la suivante :

- le Directeur de l'école ;
- le Chef de la Circonscription d'Education de Base (CCEB) ;
- le Préfet du département ;
- le Maire de la commune ;
- le Haut-Commissaire de la province ;
- le Gouverneur de la région.

Toute correspondance ou tout document administratif concernant l'enseignant transitera par eux de la base au sommet et vice-versa.

3.6. Rapports avec l'Etat

Le maître, de par sa fonction, doit assumer non seulement une responsabilité éducative, mais aussi une responsabilité morale et civique.

Il doit accomplir le Service National de Développement (SND) et servir l'Etat loyalement et de façon responsable.

Pour ce faire, partout où il passera, il donnera l'exemple du bon citoyen et sera l'agent promoteur des politiques d'éducation et de développement de son pays.

3.7. La collaboration école-famille

Devant l'ampleur et la complexité de l'action éducative, l'enfant ne saurait être éduqué exclusivement ni par les parents, ni par les maîtres. De même, l'école, non plus, ne peut prétendre assurer, à elle seule, la formation intégrale de l'enfant.

Ainsi, pour une meilleure éducation de l'enfant, la collaboration école-famille s'avère indispensable.

Cet esprit de collaboration fait d'ailleurs partie des exigences du métier d'enseignant. Le maître doit se renseigner sur tout ce qui peut l'aider à mieux connaître et comprendre chaque enfant, en premier lieu, sur ses conditions de vie dans sa famille, en second lieu, sur la situation sociale et la moralité de ses parents.

En général, c'est sur le plan du rendement scolaire (notamment les examens scolaires) que les parents jugent les maîtres. Il faut avoir, avec eux, de fréquents contacts formels ou informels, afin de mieux les comprendre, de leur expliquer le fonctionnement de l'institution et de les associer à sa vie.

Si le maître n'affiche pas de l'indifférence aux circonstances heureuses ou malheureuses de la vie des parents d'élèves, il aura leur entière considération, et le prestige de l'école sera rehaussé.

3.8. Les moyens à mettre en œuvre pour une bonne collaboration école-famille

La plupart des parents pensent que leur rôle s'arrête à l'inscription de l'enfant à l'école. C'est alors au maître de prendre l'initiative pour établir cette collaboration. Les occasions ne manquent pas. A cet effet, nous avons comme exemples :

- l'inscription à l'école : c'est la première occasion pour se connaître. Il est donc bon de ne pas réduire cet acte administratif à une brève formalité. Il faut, si possible, inviter le parent à repasser pour une connaissance approfondie de l'enfant qui nous est confié ;
- la rentrée des classes : elle est aussi une occasion pour nouer des contacts avec les parents ;
- la fréquentation scolaire : les parents ayant la responsabilité de la fréquentation scolaire de leurs enfants, l'enseignant a le devoir de leur signaler toute absence de ces derniers ;
- le suivi du travail scolaire : la communication des résultats des évaluations aux parents n'a que des avantages pour le maître. En effet, les cahiers peuvent servir de liaison entre maître et parents d'élèves qui n'hésitent pas souvent à se rendre à l'école pour plus d'informations ;
- les Associations des Parents d'Elèves (APE) : c'est le moyen le plus efficace pour échanger, coordonner et harmoniser les actions. Chaque école doit être dotée d'un "COGES", d'une "APE" et d'une "AME" dynamiques qui seront associés à la vie de l'école dans leur domaine de compétence ;
- les rapports personnels : le maître peut développer l'initiative personnelle de nouer des relations d'échanges avec certains parents, notamment, ceux des élèves en difficultés d'apprentissage ;
- la fin de l'année scolaire : c'est la période où les parents affluent à l'école pour s'enquérir des résultats de leurs enfants. Il faut en profiter alors pour échanger autour des activités menées tout au long de l'année scolaire.

Tous ces exemples, ci-dessus cités, sont des contacts plus ou moins obligatoires, facilités par la législation scolaire.

CONCLUSION

Le succès du travail scolaire est l'œuvre de tous les acteurs de l'éducation. C'est pourquoi le maître s'attachera à chercher et à trouver les moyens à mettre en œuvre pour le rayonnement de l'école.

Certes, la culture du maître lui confère une certaine autorité et considération mais ses qualités humaines et sociales le combleront davantage s'il sait se comporter avec ses semblables. Son environnement humain immédiat, ses supérieurs, les parents d'élèves n'hésiteront pas à tisser des rapports cordiaux avec lui. De même il bénéficiera des expériences et autres aides de son entourage pour l'atteinte de ses objectifs scolaires.

PARTIE IV : LA NEUTRALITE SCOLAIRE

INTRODUCTION

Par essence, l'école publique est laïque. De ce fait, l'école publique n'est l'apanage d'aucune religion ou d'aucun parti politique donné. La neutralité se manifeste donc au triple plan : religieux, politique, racial ou ethnique. Dans cette optique, la neutralité scolaire engage l'enseignant sur la voie de la tolérance, de l'impartialité et de l'objectivité.

La neutralité de l'école publique vise à éviter les situations conflictuelles préjudiciables à la réussite de l'action éducative.

4.1. La notion de neutralité

Etre neutre, c'est ne prendre parti ni pour l'un, ni pour l'autre camp en présence, soit en conflit ou en concurrence. C'est s'abstenir de prendre parti, de s'engager d'un côté au détriment ou au profit de l'autre.

Le devoir général de neutralité que l'Etat s'impose par le respect des libertés de croyances, d'opinions,